

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR
Code du produit : 5401100400D
UFI : 2UN0-A06P-E00G-WJSN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Durcisseur pour traitement osmose

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SOROMAP PEINTURES VERNIS.
Adresse : 1, RUE MAURICE MALLET Z.I. DE BELIGON.17300.ROCHEFORT SUR MER.FRANCE.
Téléphone : 05.46.88.36.10. Fax : 05.46.88.36.15.
contact@soromap.com
www.soromap.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).
Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H312).
Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 (Resp. Sens. 1, H334).
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 500-105-6 PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L'
AMMONIAQUE
EC 203-808-3 PIPERAZINE
EC 205-411-0 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302 + H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence - Généraux :	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
Conseils de prudence - Prévention :	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence - Intervention :	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le contenu/récipient de préférence par un collecteur ou un organisme agréé

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances $\geq 0,1\%$ présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 39423-51-3 EC: 500-105-6 REACH: 01-2119556886-20 PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE	GHS07, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411		50 \leq x % < 100
CAS: 102-71-6 EC: 203-049-8 2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL		[1]	2.5 \leq x % < 10
CAS: 110-85-0 EC: 203-808-3 PIPERAZINE	GHS08, GHS05 Dgr Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Resp. Sens. 1, H334 Repr. 2, H361fd	[1] [2]	1 \leq x % < 2.5
CAS: 7631-86-9 EC: 231-545-4 REACH: 01-2119379499-16-0000 DIOXYDE DE SILICIUM, PREPARE PAR VOIE CHIMIQUE		[1]	1 \leq x % < 2.5

CAS: 140-31-8 EC: 205-411-0 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE	GHS06, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412		0.1 <= x % < 1
--	---	--	----------------

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 39423-51-3 EC: 500-105-6 REACH: 01-2119556886-20 PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE		orale: ETA = 550 mg/kg PC
CAS: 102-71-6 EC: 203-049-8 2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL		orale: ETA = 6400 mg/kg PC
CAS: 110-85-0 EC: 203-808-3 PIPERAZINE	Skin Corr. 1B: H314 C>= 5% Skin Corr. 1C: H314 0% <= C < 5% Skin Irrit. 2: H315 1% <= C < 0%	dermale: ETA = 8300 mg/kg PC orale: ETA = 2600 mg/kg PC
CAS: 7631-86-9 EC: 231-545-4 REACH: 01-2119379499-16-0000 DIOXYDE DE SILICIUM, PREPARE PAR VOIE CHIMIQUE		inhalation: ETA = 0.139 mg/l (poussière/brouillard)
CAS: 140-31-8 EC: 205-411-0 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE	Skin Corr. 1B: H314 C>= 5% Skin Corr. 1C: H314 0% <= C < 5% Skin Irrit. 2: H315 1% <= C < 0%	dermale: ETA = 866 mg/kg PC

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[2] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours**En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre ces mélanges.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête.

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m ³	VME-ppm	VLE-mg/m ³	VLE-ppm	Notes
110-85-0	0.1	-	0.3	-	-

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
102-71-6		2 E ppm 4 (II) mg/m ³		1 (I)
110-85-0		0.1 mg/m ³		1(I)
7631-86-9		4E mg/m ³		

- France (INRS - ED984 / 2020-1546) :

CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
110-85-0	-	0.1	-	0.3	-	-

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE (CAS: 140-31-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à court terme

20 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets locaux à court terme

0.04 mg de substance/cm2

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

3.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets locaux à long terme

0.006 mg de substance/cm2

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

3.6 mg de substance/m3

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à court terme

21.4 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Consommateurs

Ingestion

Effets systémiques à court terme

1.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Ingestion

Effets systémiques à long terme

0.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à court terme

10 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets locaux à court terme

0.02 mg de substance/cm2

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

1.7 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets locaux à long terme

0.003 mg de substance/cm2

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

Inhalation

Effets systémiques à court terme

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

DNEL : 5.3 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 0.9 mg de substance/m3

PIPERAZINE (CAS: 110-85-0)

Utilisation finale :

Voie d'exposition : **Travailleurs**
 Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 0.042 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 0.014 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 0.3 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme
 DNEL : 0.3 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 0.1 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
 DNEL : 0.1 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition : **Consommateurs**
 Ingestion
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 1.5 mg/kg de poids corporel/jour

2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition : **Travailleurs**
 Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 6.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 5 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
 DNEL : 5 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition : **Consommateurs**
 Ingestion
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

DNEL :	13 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	3.1 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	1.25 mg de substance/m3
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	1.25 mg de substance/m3

PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)

Utilisation finale :	Travailleurs
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	1.6 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	14 mg de substance/m3
Utilisation finale :	Consommateurs
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	0.8 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	3.48 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE (CAS: 140-31-8)	
Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	42.9 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.058 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.0058 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	0.58 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	215 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	21.5 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

PNEC :	250 mg/l
PIPERAZINE (CAS: 110-85-0)	
Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	11.5 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	1.25 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.125 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	1.25 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	4.5 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.45 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	54 mg/l
2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)	
Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.151 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.32 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.032 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	5.12 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	1.7 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.17 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	10 mg/l
PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)	
Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.002 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.0044 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.00044 mg/l

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau à rejet intermittent 0.044 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment d'eau douce 0.02 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 0.002 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :
- A1 (Marron)

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pH

pH : Non précisé.

Base faible.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité : Partiellement soluble.

Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité et/ou densité relative

Densité : 0.99

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

COV (g/l) : 1.56

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

Peut entraîner une hypersensibilité des voies respiratoire qui se manifeste sous la forme d'asthme, de rhinite/conjonctivite ou une alvéolite.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE (CAS: 140-31-8)

Espèce : Lapin

Par voie cutanée :

DL50 = 866 mg/kg

Espèce : Lapin

DIOXYDE DE SILICIUM, PREPARE PAR VOIE CHIMIQUE (CAS: 7631-86-9)

Par voie orale :

DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée :

DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) :

CL50 = 0.139 mg/l

Espèce : Rat

PIPERAZINE (CAS: 110-85-0)

Par voie orale :

DL50 = 2600 mg/kg

Espèce : Rat

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

Par voie cutanée : DL50 = 8300 mg/kg
Espèce : Lapin

2,2',2''- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

Par voie orale : DL50 = 6400 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg
Espèce : Lapin

PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)

Par voie orale : DL50 = 550 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 1000 mg/kg
Espèce : Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

2,2',2''- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE (CAS: 140-31-8)

Corrosivité : Provoque de graves brûlures de la peau.

PIPERAZINE (CAS: 110-85-0)

Corrosivité : Provoque de graves brûlures de la peau.
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

2,2',2''- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

2,2',2''- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT) : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT) : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

Mutagénicité sur les cellules germinales :

2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE (CAS: 140-31-8)

Aucun effet mutagène.

DIOXYDE DE SILICIUM, PREPARE PAR VOIE CHIMIQUE (CAS: 7631-86-9)

Aucun effet mutagène.

PIPERAZINE (CAS: 110-85-0)

Aucun effet mutagène.

OCDE Ligne directrice 476 (Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères)

2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

Aucun effet mutagène.

Espèce : Bactéries

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vivo) :

Négatif.

Espèce : Autres

OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) :

Négatif.

Cancérogénicité :

DIOXYDE DE SILICIUM, PREPARE PAR VOIE CHIMIQUE (CAS: 7631-86-9)

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 451 (Études de cancérogénèse)

Toxicité pour la reproduction :

2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE (CAS: 140-31-8)

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Etude sur la fertilité :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 414 (Étude de la toxicité pour le développement prénatal)

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :****2,2',2''- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)**

Par voie orale :

C > 1000 mg/kg poids corporel/jour

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 408 (Toxicité orale à doses répétées - rongeurs: 90 jours)

Par voie cutanée :

C > 200 mg/kg poids corporel/jour

Durée d'exposition : 90 jours

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 411 (Toxicité cutanée subchronique: 90 jours)

OCDE Ligne directrice 412 (Toxicité subaiguë par inhalation : étude sur 28 jours)

11.1.2. Mélange**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

11.2. Informations sur les autres dangers**Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 7631-86-9 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 102-71-6 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité**12.1.1. Substances****2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE (CAS: 140-31-8)**

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 2190 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 58 mg/l

Espèce : *Daphnia magna*

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues :

CEr50 > 1000 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

DIOXYDE DE SILICIUM, PREPARE PAR VOIE CHIMIQUE (CAS: 7631-86-9)

Toxicité pour les poissons :

CL50 > 10000 mg/l

Espèce : *Brachydanio rerio*

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 > 1000 mg/l

Espèce : *Daphnia magna*

Durée d'exposition : 24 h

OCDE Ligne directrice 202 (*Daphnia* sp., essai d'immobilisation immédiate)**PIPERAZINE (CAS: 110-85-0)**

Toxicité pour les poissons :

CL50 > 1800 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 21 mg/l

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

	Durée d'exposition : 48 h
	NOEC = 12.5 mg/l
	Espèce : Daphnia magna
	Durée d'exposition : 21 jours
Toxicité pour les algues :	CEr50 > 1000 mg/l
	Durée d'exposition : 72 h
	NOEC > 1000 mg/l
	Durée d'exposition : 72 h
2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)	
Toxicité pour les poissons :	CL50 = 11800 mg/l
	Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 609.88 mg/l
	Durée d'exposition : 48 h
PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)	
Toxicité pour les poissons :	CL50 > 100 mg/l
	Espèce : Oncorhynchus mykiss
	Durée d'exposition : 96 h
	OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 13 mg/l
	Espèce : Daphnia magna
	Durée d'exposition : 48 h
	OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)
Toxicité pour les algues :	CEr50 = 4.4 mg/l
	Espèce : Selenastrum capricornutum
	Durée d'exposition : 72 h
	OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)
	NOEC = 1 mg/l
	Durée d'exposition : 72 h
	OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité**12.2.1. Substances**

2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE (CAS: 140-31-8)

Biodégradation : Pas rapidement dégradable.

PIPERAZINE (CAS: 110-85-0)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

Biodégradation : Pas rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**12.3.1. Substances**

2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE (CAS: 140-31-8)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} = -1.48

PIPERAZINE (CAS: 110-85-0)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} = -1.24

2,2',2"- NITRILOTRIÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} = -2.3

Facteur de bioconcentration : BCF < 3.9

PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLÉ, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L' AMMONIAQUE (CAS: 39423-51-3)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} = -1.13

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws) :

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2021 - IMDG 2020 - OACI/IATA 2021).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(propylidynetrimethanol, propoxylé, produits de réaction avec l' ammoniaque)

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M6	III	9	90	5 L	274 335 375 601	E1	3	-

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

IMDG	Classe	2°Etiquette	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
	9	-	III	5 L	F-A. S-F	274 335 969	E1	Category A	-

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

IATA	Classe	2°Etiquette	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	964	450 L	964	450 L	A97 A158 A197 A215	E1
	9	-	III	Y964	30 kg G	-	-	A97 A158 A197 A215	E1

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws) :

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RESINE EPOXY TO 26 BICOMPOSANTE - DURCISSEUR - 5401100400D**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

CMR : Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS08 : Danger pour la santé.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.